



RÉVISION DE
L'ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS
GÉNÉRIQUES

Rapport final

Westlake Governance Limited

Septembre 2015

SECTION 1 RÉSUMÉ DU RAPPORT

1.1 Contexte

La révision a été lancée en 2014 par l'ICANN, à l'aide d'une équipe de travail composée de membres de la communauté de la GNSO, conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN. Elle fait suite à une série d'autres révisions, certaines explicitement effectuées par la GNSO, et d'autres par des structures d'élaboration de politiques de l'ICANN en général, y compris un programme d'amélioration de la GNSO initié par le Conseil d'administration de l'ICANN après examen en 2008 par le Comité de gouvernance du Conseil d'administration (BGC) des recommandations des révisions antérieures.

Suite à des changements plus récents, le Comité des améliorations structurelles (SIC)¹ du Conseil d'administration de l'ICANN est maintenant responsable de la révision et de la surveillance des politiques relatives aux processus de révision organisationnelle en cours de l'ICANN, tel que prescrit par les statuts constitutifs de l'ICANN. Par rapport à cette révision, le SIC :

- a confirmé la désignation de Westlake Governance comme examinateur indépendant,
- acceptera le rapport final et le plan de mise en œuvre, et
- préparera des recommandations à des fins d'adoption de mesures par le Conseil d'administration.

La portée de cette révision est double : évaluer la mesure dans laquelle le programme d'amélioration a été mis en place et a réussi à résoudre les inquiétudes à l'origine de sa création, et examiner la mesure dans laquelle la GNSO, tel qu'elle est constituée actuellement, est capable de s'adapter à l'évolution de son environnement. L'équipe de révision de Westlake n'est pas chargée d'évaluer les différentes options et alternatives concernant la structure de la GNSO, mais l'évaluation de l'efficacité des opérations de la GNSO est naturellement liée à des considérations d'ordre structurel. Nous notons également que la structure existante de la GNSO, à savoir deux chambres et quatre groupes de parties prenantes (SG), permet une souplesse considérable.

Les contributions à la révision ont compris :

- un questionnaire en ligne (le sondage 360) sur la GNSO dans son ensemble et sur ses composantes
- un questionnaire semblable sur les groupes de travail spécifiques
- la révision de documents portant sur les révisions et les plans antérieurs ainsi que d'autres informations, la plupart desquels était disponible sur le site de l'ICANN

¹ Depuis juillet 2015, on parle de Comité de l'efficacité organisationnelle (CEO).

- des entretiens avec un éventail de parties prenantes de la GNSO et de la communauté élargie de l'ICANN
- des commentaires sur un document de travail antérieur dont un résumé a été présenté lors de la 52e réunion publique de l'ICANN et qui a été soumis à l'équipe de travail de révision de la GNSO à des fins de commentaires.

Au fur et à mesure de l'élaboration de nos recommandations, quatre grands thèmes sont devenus évidents :

- la participation et la représentation
- le développement continu
- la transparence
- l'alignement sur l'avenir de l'ICANN

En tout, l'équipe de révision de Westlake a présenté 36 recommandations. Pour aider à comprendre la contribution de chaque recommandation, nous avons inclus une annexe au présent résumé énumérant chaque recommandation selon son thème.

1.1.1 Recommandations du BGC au Conseil d'administration de l'ICANN

Dans sa synthèse de révisions préalables de 2008, le groupe de travail du Comité de gouvernance du Conseil d'administration (BGC WG) a fait des recommandations dans les domaines suivants et le Conseil d'administration a adopté ces recommandations. (Nous y faisons référence tout au long de notre rapport en tant que « Recommandations du BGC ». Il convient de noter que, bien qu'on les appelle « recommandations », elles ont été approuvées) :

- adoption d'un nouveau modèle de groupe de travail pour l'élaboration de politiques
- révision du processus d'élaboration de politiques (PDP)
- restructuration du conseil de la GNSO
- amélioration et soutien aux groupes de parties prenantes et unités constitutives
- amélioration de la communication et la coordination avec d'autres structures de l'ICANN.

L'équipe de révision a évalué la mesure dans laquelle les recommandations adoptées par le Conseil d'administration ont été mises en œuvre. Les recommandations du BGC sont énumérées ci-dessous de manière extrêmement succincte et numérotées de BGC1 à BGC18 ; elles sont accompagnées de notre avis sur leur éventuelle mise en œuvre et de nos recommandations pour le travail à venir.

1.2 Évaluation et recommandations : modèle de groupe de travail

L'avis de Westlake sur la mise en œuvre des recommandations du BGC est le suivant :

Recommandation du BCG	Mise en œuvre
BGC1 : Les groupes de travail devraient devenir la base du travail sur les politiques consensuelles au sein de la GNSO. Les groupes de travail devraient être ouverts à tout le monde.	Oui
BGC2 : Le conseil et le personnel devraient élaborer des principes opérationnels pour les groupes de travail.	Oui
BGC3 : L'ICANN devrait fournir du personnel de soutien aux groupes de travail.	Oui

Selon Westlake, tous les points précédents ont été mis en œuvre efficacement. Les groupes de travail existent et créent des politiques. Dans le sondage 360, près de 80 % des personnes interrogées ont convenu que les groupes de travail étaient efficaces et qu'ils prenaient en compte les commentaires. Les commentaires à propos du personnel de soutien ont été uniformément positifs.

Cependant, il y a certains aspects négatifs dans la mise en œuvre des groupes de travail :

- relativement peu de volontaires font la plupart du travail
- les bénévoles proviennent pour la plupart d'Amérique du Nord et d'Europe
- environ 80 % des participants sont des hommes

Aucun élément ne laisse penser que les groupes de travail ne sont pas ouverts à tous, mais l'ouverture n'a pas abouti à une participation efficace d'une vaste partie de la communauté. Existe une légère obstruction délibérée à une plus large participation aux groupes de travail, mais nous avons identifié plusieurs préjugés inconscients qui tendent à perpétuer le statu quo.

Nos recommandations sont les suivantes :

- ❖ **Recommandation 1** : La GNSO devrait développer et surveiller les indicateurs pour évaluer l'efficacité des stratégies et des programmes pilotes de sensibilisation actuels en ce qui concerne les groupes de travail de la GNSO (tel qu'indiqué dans les recommandations de participation aux groupes de travail dans l'article 5.4.5).
- ❖ **Recommandation 2** : La GNSO devrait élaborer et financer des programmes plus ciblés pour recruter des bénévoles et élargir la participation aux groupes de travail du PDP, étant donné le rôle essentiel des bénévoles dans l'élaboration de politiques et les groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 3** : Le conseil de la GNSO devrait réduire ou supprimer les obstacles liés aux coûts en termes de participation des bénévoles aux groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 4** : Le conseil de la GNSO devrait introduire des récompenses non monétaires

et reconnaître le travail des bénévoles.

- ❖ **Recommandation 5** : Lors de chaque autoévaluation des groupes de travail, il devrait être demandé aux nouveaux membres comment leurs contributions ont été sollicitées et prises en compte.
- ❖ **Recommandation 6** : La GNSO devrait enregistrer et publier régulièrement des statistiques sur la participation aux groupes de travail (y compris des statistiques relatives à la diversité).
- ❖ **Recommandation 7** : Les groupes de parties prenantes (SG) et les unités constitutives devraient explorer et mettre en œuvre des moyens pour s'engager plus profondément avec les membres de la communauté dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, de manière à surmonter les barrières linguistiques.
- ❖ **Recommandation 8** : Les groupes de travail devraient avoir un rôle clair dans la réponse aux questions de mise en œuvre liées aux politiques qu'ils ont élaborées.²

1.3 Évaluation et recommandations : le PDP

L'avis de Westlake sur la mise en œuvre des recommandations du BGC est le suivant :

Recommandation du BCG	Mise en œuvre
BGC4 : Les règles du PDP devraient être révisées afin qu'elles soient conformes aux exigences contractuelles.	Oui
BGC5 : Un outil d'autoévaluation du PDP devrait être mis en œuvre.	En cours
BGC6 : Les PDP devraient être alignés sur le plan stratégique de l'ICANN.	Non

Le groupe de travail du PDP est considéré comme performant s'il dure à long terme. Environ la moitié des personnes ayant répondu au sondage 360 a convenu que les recommandations de politique arrivent au bon moment. Il y a eu des commentaires sur les délais excessifs (pour certains) du PDP, mais pour beaucoup la durée du PDP peut être nécessaire pour parvenir à un consensus.

Un groupe de travail sur les données et les indicateurs a été mis en place en tant que groupe de travail « non-PDP » qui examinera la façon d'évaluer le processus même du PDP. Toutefois, cela ne couvre pas le résultat de la politique qui, à notre avis, est essentiel comme fondement de l'élaboration des futures politiques.

Il n'y a aucune preuve d'un plan à l'échelle de la GNSO qui aligne son travail d'élaboration de politiques sur le plan stratégique de l'ICANN.

² Il est entendu que le conseil de la GNSO a désormais adopté les recommandations du groupe de travail en vertu desquelles les équipes de révision de la mise en œuvre deviendront la norme.

Nos recommandations sont les suivantes :

- ❖ **Recommandation 9** : Un programme formel d'évaluation des dirigeants de groupes de travail devrait être développé dans le cadre du programme global de formation et de perfectionnement.
- ❖ **Recommandation 10** : Le conseil de la GNSO devrait définir des critères pour que les groupes de travail fassent appel dans certaines situations à un facilitateur/modérateur professionnel.
- ❖ **Recommandation 11** : Le projet pilote du groupe de travail du PDP en face à face devrait être évalué une fois arrivé à terme. Si les résultats sont positifs, des lignes directrices devraient être développées et un soutien financier devrait être apporté.
- ❖ **Recommandation 12** : L'ICANN devrait évaluer la faisabilité de fournir un service de transcription en temps réel lors des conférences audio pour les réunions des groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 13** : Le conseil de la GNSO devrait évaluer et, le cas échéant, mettre en œuvre une solution technologique (tel que Loomio ou autre) afin d'encourager une plus large participation au processus décisionnel basé sur le consensus des groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 14** : La GNSO devrait se pencher davantage sur la fragmentation des PDP et examiner la faisabilité de la division de chaque PDP potentiel en étapes courtes.
- ❖ **Recommandation 15** : La GNSO devrait maintenir les initiatives actuelles du projet d'amélioration des PDP pour assurer la rapidité du PDP.
- ❖ **Recommandation 16** : Une évaluation de l'impact des politiques (PIA) devrait être intégrée comme composante normale de tout processus d'élaboration de politiques.
- ❖ **Recommandation 17** : La pratique de l'autoévaluation des groupes de travail devrait être incorporée au processus d'élaboration de politiques ; et ces évaluations devraient être publiées et utilisées comme base pour un processus d'amélioration continue du PDP.
- ❖ **Recommandation 18** : Le conseil de la GNSO devrait évaluer de manière continue l'efficacité des politiques après leur mise en œuvre (plutôt que périodiquement tel que cela est établi dans les procédures opérationnelles de la GNSO actuellement en vigueur) ; et ces évaluations devraient être analysées par le conseil de la GNSO pour contrôler et améliorer la rédaction et la portée des futures chartes du PDP et pour renforcer l'efficacité des résultats des politiques de la GNSO au fil du temps.

1.4 Évaluation et recommandations : restructuration du conseil de la GNSO

L'avis de Westlake sur la mise en œuvre des recommandations du BGC est le suivant :

Recommandation du BGC	Mise en œuvre
BGC7 : Le conseil devrait élaborer une stratégie et en assurer la supervision.	Oui
BGC8 : Le conseil devrait évaluer et analyser les tendances.	Non
BGC9 : Le conseil devrait améliorer la gestion de projets et de documents.	Partiellement
BGC10 : La composition du conseil devrait être restructurée.	Oui
BGC11 : La durée des mandats du conseil devrait être limitée.	Oui
BGC12 : Le conseil et l'ensemble de la GNSO devraient réaliser des manifestations d'intérêt.	Oui
BGC13 : Des conseillers devraient être formés.	Doit être améliorée.

Le Conseil joue un rôle stratégique et de supervision comme le recommande le BGC. Il publie une liste des projets, mais il n'y a aucune preuve de la gestion ou de la planification des ressources. Les limites à la durée des mandats et les manifestations d'intérêts (SOI) ont été mises en œuvre.

La formation des conseillers a été soulignée dans les commentaires sur le sondage 360, en ce qui concerne l'expertise technique, la gestion de projets et la gouvernance. Il n'existe aucun moyen de mesurer le niveau de qualification et les compétences des titulaires, ou l'efficacité des formations suivies.

Nos recommandations sont les suivantes :

- ❖ **Recommandation 19** : Comme directeur stratégique et non comme organe politique, le conseil de la GNSO devrait continuer à veiller à ce qu'un groupe de travail a été dûment constitué, a respecté les termes de sa charte dans leur intégralité et a suivi une procédure régulière.
- ❖ **Recommandation 20** : Le conseil de la GNSO devrait examiner chaque année les objectifs stratégiques de l'ICANN afin que la future élaboration de politiques établisse un équilibre entre les objectifs stratégiques de l'ICANN et les ressources disponibles de la GNSO pour l'élaboration de politiques.
- ❖ **Recommandation 21** : Le conseil de la GNSO devrait entreprendre ou commander régulièrement une analyse des tendances des gTLD afin de prévoir leurs éventuelles exigences en matière de politique et afin d'assurer que les personnes concernées soient bien

représentées dans le processus d'élaboration de politiques.

- ❖ **Recommandation 22** : Le conseil de la GNSO devrait développer un cadre axé sur les compétences que ses membres devraient utiliser afin d'identifier les besoins et opportunités de développement.

1.5 Évaluation et recommandations : améliorer les groupes de représentants et les unités constitutives

Aux fins du présent paragraphe, l'expression « unité constitutive » inclut le RrSG et le RySG, qui n'ont pas d'unités constitutives dans leur structure.

L'avis de l'équipe de révision de Westlake sur la mise en œuvre des recommandations du BGC est le suivant :

Recommandation du BCG	Mise en œuvre ?
BGC14 : La possibilité de former de nouvelles unités constitutives devrait être clarifiée et encouragée.	Oui, mais inefficace
BGC15 : Les unités constitutives devraient participer davantage et élaborer des règles opérationnelles.	Non
BGC16 : Du personnel de soutien consacré aux unités constitutives devrait être fourni.	Partiellement

Des mesures ont été prises suite à la recommandation du BGC sur la formation de nouvelles unités constitutives, mais elles n'ont pas été efficaces. Seule une nouvelle unité constitutive a été formée, avec beaucoup de difficultés, et plusieurs autres groupes ont essayé, en vain, de créer de nouvelles unités constitutives.

De plus, l'équipe de révision met en avant un avis formulé par l'ancien président d'une unité constitutive lors de la 53e réunion de l'ICANN selon lequel son unité constitutive rejette la nécessité ou le bien-fondé de disposer de plusieurs unités constitutives. Cela vient clairement contredire les précédentes recommandations de révision et la position déclarée du Conseil d'administration de l'ICANN. Cet avis et le rejet de candidatures renforcent notre observation selon laquelle la BGC14 n'a pas été efficacement mise en œuvre.

Selon nous, un autre obstacle à l'introduction de nouvelles unités constitutives dans un groupe de parties prenantes est le manque d'équité dans la répartition des sièges du Conseil au sein dudit SG. Nous estimons qu'il devrait y avoir une répartition égale des sièges du Conseil entre chaque unité constitutive des SG.

Eu égard à la BGC15, il existe des règles opérationnelles pour les unités constitutives, mais les tentatives d'élargissement de la participation se sont avérées inefficaces.

La valeur fondamentale 4 de l'ICANN établit ce qui suit :

Recherche d'une large participation éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, et soutien de cette participation, à tous les niveaux de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions

La structure des unités constitutives est censée assurer une diversité fonctionnelle. La structure régionale de l'ICANN offre un moyen de mesurer la diversité géographique mais ne garantit pas la diversité culturelle, qui n'est pas définie par l'ICANN.

L'ICANN ne recueille pas les informations nécessaires pour mesurer la diversité de la participation. L'observation des informations disponibles montre que la participation est dans une large mesure masculine ainsi que nord-américaine et européenne. Il y a très peu de participants d'Asie (outre l'Australie et la Nouvelle-Zélande) en dépit du fait que ce continent représente une proportion très grande et croissante d'internautes. Les obstacles qui semblent exister, et qui réduisent la participation des groupes sous-représentés, comprennent la communication exclusivement en anglais au sein des groupes de travail, le fait de constituer la minorité au moment de voter sur les fuseaux horaires utilisés pour les téléconférences, et un mode d'interaction interpersonnelle direct et familier, largement occidental, lors des réunions.

Le soutien du secrétariat, lorsque fourni par l'ICANN, est jugé être de haute qualité, mais il n'est pas disponible pour toutes les unités constitutives.

Nos recommandations sont les suivantes :

- ❖ **Recommandation 23** : Afin de soutenir le modèle multipartite de l'ICANN, toutes les unités constitutives devraient disposer de sièges au conseil de la GNSO, répartis équitablement (dans la mesure du possible) par leur SG.
- ❖ **Recommandation 24** : Le conseil de la GNSO, les groupes de parties prenantes et les unités constitutives devraient respecter le processus publié de demandes de nouvelles unités constitutives. Lors de l'examen d'une candidature, le Conseil d'administration de l'ICANN devrait s'assurer que toutes les parties ont respecté le processus publié ; s'il l'a été, une nouvelle unité constitutive est alors admise. Toutes les candidatures de nouvelles unités constitutives, y compris les candidatures historiques, devraient être publiées sur le site de l'ICANN avec une transparence totale du processus décisionnel.
- ❖ **Recommandation 25** : Le conseil de la GNSO devrait commander l'élaboration de lignes directrices qu'il mettra en œuvre afin d'apporter un soutien aux groupes souhaitant créer une nouvelle unité constitutive.
- ❖ **Recommandation 26** : Les membres du conseil de la GNSO, les membres du comité exécutif

des groupes de parties prenantes et des unités constitutives, et les membres des groupes de travail devraient préparer et mettre à jour une manifestation d'intérêt (SOI) actuelle et complète sur le site de la GNSO. Dans les cas où des individus représentent des organes ou des clients, ces informations doivent être publiées. Si elles ne le sont pas en raison de la confidentialité du client, l'intérêt ou la position du participant doit être divulgué. En cas de non-respect de ces conditions, l'individu ne devrait pas être autorisé à participer.

- ❖ **Recommandation 27** : La GNSO devrait élaborer et mettre à jour une liste centralisée accessible au public des membres et des participants individuels de chaque unité constitutive et groupe de parties prenantes (avec un lien vers la SOI individuelle, si celle-ci est requise et publiée).
- ❖ **Recommandation 28** : L'article 6.1.2 des procédures opérationnelles de la GNSO devrait être révisé, tel que prévu à l'annexe 6, afin de préciser que les clauses principales sont obligatoires et non informatives, et afin d'établir des sanctions importantes en cas de non-respect, le cas échéant.
- ❖ **Recommandation 29** : Les SOI des membres du conseil de la GNSO et des membres du comité exécutif de tous les groupes de parties prenantes et unités constitutives devraient inclure le nombre total d'années pendant lesquelles ces membres ont occupé des postes de direction au sein de l'ICANN.
- ❖ **Recommandation 30** : La GNSO devrait élaborer et mettre en œuvre une politique concernant l'apport d'un soutien administratif aux groupes de parties prenantes et unités constitutives ; et ces groupes de parties prenantes et unités constitutives devraient analyser et évaluer annuellement l'efficacité du soutien administratif qu'ils reçoivent.

1.6 Évaluation et recommandations : communication et coordination

L'avis de Westlake sur la mise en œuvre des recommandations du BGC est le suivant :

Recommandation du BGC	Mise en œuvre ?
BGC17 : La communication avec le Conseil d'administration de l'ICANN devrait être améliorée.	Oui
BGC18 : La communication et la coordination avec d'autres structures de améliorées.	En cours

L'équipe de travail du BGC a recommandé que le conseil de la GNSO améliore son niveau de communication avec ses membres désignés au Conseil d'administration de l'ICANN. Nous n'avons reçu aucun commentaire à ce sujet et avons donc conclu qu'il ne s'agit plus d'un sujet de préoccupation.

Par rapport aux autres structures de l'ICANN, plusieurs personnes interrogées ont fait part de leur

frustration par rapport à la relation entre les groupes de travail du PDP en général et le Comité consultatif gouvernemental (GAC). Elles s'inquiétaient du fait que le GAC semblait ne pas participer à l'intégralité du PDP et ne commençait à y participer qu'à un stade avancé, ce qui pouvait parfois perturber un processus qui était proche du consensus, et qu'il faisait même pression sur les membres du Conseil d'administration pour procéder à des modifications après que la politique a été achevée. Cela peut compromettre l'approche consensuelle ascendante convenue pour l'élaboration de politiques. Dans ce contexte, nous avons été informés des difficultés auxquelles le GAC est confronté, aucun membre ne pouvant exprimer un avis contraignant au nom des autres.

Pour remédier à cette situation, nous avons recommandé une liaison plus étroite entre le GAC et la GNSO et la désignation par le GAC d'un agent de liaison sans droit de vote pour chaque groupe de travail du PDP concerné. De cette façon, le GAC peut apporter des contributions informelles tout au long du PDP sans que cela ne soit pour autant considéré comme un engagement contraignant des membres du GAC.

Notre recommandation est la suivante :

- ❖ **Recommandation 31** : Le groupe de consultation GAC-GNSO sur l'engagement précoce du GAC dans le processus d'élaboration de politiques de la GNSO devrait poursuivre ses deux pistes de travail comme projets prioritaires. Dans le cadre de son travail, il devrait envisager comment le GAC pourrait nommer un agent de liaison sans droit de vote et non contraignant dans le groupe de travail de chaque PDP de la GNSO afin d'apporter des contributions en temps opportun.

1.7 Évaluation et recommandations : évolution de l'environnement

En plus d'évaluer l'efficacité des précédentes recommandations de révision, nous avons examiné comment l'évolution de l'environnement a une incidence sur la GNSO, par exemple :

- Structure démographique de l'Internet
- Diversité
- IDN
- Expansion des gTLD

L'équipe de révision de Westlake a évalué la mesure dans laquelle la GNSO fait preuve de la souplesse nécessaire pour répondre à ces défis et ces nouveaux développements.

Parmi les changements dans l'environnement élargi de la GNSO, le plus important de la dernière décennie est probablement l'évolution radicale du « centre de gravité » de l'utilisation de l'Internet – principalement des économies anglophones et prospères mais aussi des pays non anglophones d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

La GNSO reste dominée par des participants issus de pays anglophones, développés. La composition actuelle du conseil de la GNSO ne montre pas d'intérêt de la part des groupes de parties prenantes ou des unités constitutives à atteindre une diversité géographique, culturelle ou de genre. Ainsi, les questions qu'il examine ont tendance à être celles qui intéressent les économies développées.

En raison du déséquilibre dans la composition de la GNSO, certains estimaient qu'elle était mal équipée pour identifier et élaborer des politiques ou pour examiner les questions relatives aux gTLD d'un grand intérêt pour les économies moins développées. Il existe plusieurs obstacles à la participation d'un grand pourcentage d'internautes :

- Les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et celles des régions en développement trouvent qu'il est difficile de participer à la GNSO.
- Les économies plus prospères sont davantage en mesure de soutenir une structure de bénévoles : les participants expérimentés viennent majoritairement d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale ou d'Australie et de Nouvelle-Zélande.
- La complexité dissuade les nouveaux venus.
- Les « préjugés inconscients » qui peuvent exacerber ces facteurs comprennent des aspects tels que la langue, l'usage familier, l'utilisation d'acronymes et l'heure du jour à laquelle se déroulent les téléconférences des groupes de travail. (Des études récentes sur les obstacles à la diversité dans les entreprises ont mis en évidence l'importance de ces « préjugés inconscients » qui inhibent les changements sans que les gens soient généralement conscients de leur impact).

Afin de conserver sa pertinence et sa capacité à identifier les questions politiques présentant un intérêt certain, nous estimons que la GNSO doit éliminer ces obstacles à la participation des pays en développement et des régions non anglophones. Elle doit s'assurer que la composition démographique du conseil de la GNSO et de la communauté de la GNSO reflète les données démographiques relatives aux internautes à travers le monde bien mieux qu'elle ne le fait actuellement.

Beaucoup de personnes ont formulé des commentaires sur la structure et la complexité de la GNSO et ont soutenu que cela devait changer. Nous ne considérons pas que la structure de la GNSO soit parfaite, ni qu'elle ne puisse être améliorée, mais, après avoir analysé en détail les questions, nous sommes d'avis que la structure de la GNSO n'est pas la principale cause de ses défis les plus pressants. Selon nous, si la GNSO décidait collectivement qu'un changement structurel était souhaitable et constituait une priorité, elle devrait, dans le cadre de son mandat, décider des modifications à apporter et les proposer au Conseil d'administration.

Nous remarquons que la structure et les processus actuels de la GNSO n'existent que depuis environ trois ans. D'après l'expérience acquise par l'équipe de révision de Westlake dans bon nombre

d'organisations de différents types, peu de temps est nécessaire afin de mettre en place solidement des changements structurels et afin que les individus s'y familiarisent pleinement.

Nos recommandations sont les suivantes :

- ❖ **Recommandation 32** : L'ICANN devrait définir le concept de « diversité culturelle » (si possible en utilisant la langue d'origine des individus) et régulièrement publier cette définition accompagnée d'indicateurs géographiques, de genre et d'âge, au moins pour le conseil de la GNSO, les SG, les unités constitutives et les groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 33** : Les groupes de parties prenantes, les unités constitutives et le Comité de nomination, au moment de sélectionner leurs candidats pour le conseil de la GNSO, devraient favoriser la diversité géographique, culturelle et de genre de ses participants, tel que défini dans la valeur fondamentale 4 de l'ICANN.
- ❖ **Recommandation 34** : Les groupes de travail du PDP devraient changer régulièrement l'heure de début de leurs réunions pour ne pas défavoriser les personnes des quatre coins du monde souhaitant y participer.
- ❖ **Recommandation 35** : Le conseil de la GNSO devrait créer un groupe de travail dont la composition reflèterait spécifiquement la diversité démographique, culturelle, de genre et d'âge de l'Internet dans son ensemble, afin de recommander au conseil des moyens de réduire les obstacles à la participation au sein de la GNSO de non-anglophones et de ceux ayant une maîtrise limitée de l'anglais.
- ❖ **Recommandation 36** : Lorsqu'il approuve la formation d'un groupe de travail du PDP, le conseil de la GNSO devrait exiger que ses membres reflètent, dans la mesure du possible, la diversité géographique, culturelle et de genre de l'Internet dans son ensemble. Et aussi, lors de l'approbation des politiques de la GNSO, le Conseil d'administration de l'ICANN devrait explicitement s'assurer que le conseil de la GNSO a entrepris ces actions lorsque la formation d'un groupe de travail du PDP aura été approuvée.

Une fois que le conseil de la GNSO aura résolu les problèmes que nous avons identifiés et mis en œuvre nos recommandations, il pourrait décider de revoir sa structure afin d'aider à assurer une mise en œuvre efficace et en réponse aux nombreux commentaires relatifs à des questions associées à la structure actuelle de la GNSO.

Toutefois, nous estimons qu'une future révision de la structure devrait englober plus qu'une seule organisation de soutien ou un seul comité consultatif et inclure un examen stratégique de l'efficacité de l'ICANN que la nouvelle structure devrait être en mesure de soutenir.

Bien qu'une révision globale ne relève pas de notre mission, nous pensons qu'il est important d'y procéder car cette question a déjà été soulevée. En septembre 2012, l'ALAC a publié son livre blanc

sur les futurs enjeux

– « *Faire en sorte que l'ICANN soit utile, réceptive et respectée* ». ³ L'ALAC recommandait notamment à l'ICANN de :

Transformer les rôles du GAC et de l'ALAC : d'un rôle purement consultatif à un véritable engagement en matière de politiques. Cette mesure ne sera pas mise en place avant ou séparément d'une réforme coordonnée des structures affectant toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs.

³ <http://www.atlarge.icann.org/correspondence/future--challenges--white--paper--17sep12--en.pdf>

Annexe : Recommandations groupées par thème

Thème 1 : Participation et représentation

- ❖ **Recommandation 1** : La GNSO devrait développer et surveiller les indicateurs pour évaluer l'efficacité des stratégies et des programmes pilotes de sensibilisation actuels en ce qui concerne les groupes de travail de la GNSO (tel qu'indiqué dans les recommandations de participation aux groupes de travail dans l'article 5.4.5).
- ❖ **Recommandation 2** : La GNSO devrait élaborer et financer des programmes plus ciblés pour recruter des bénévoles et élargir la participation aux groupes de travail du PDP, étant donné le rôle essentiel des bénévoles dans l'élaboration de politiques et les groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 3** : Le conseil de la GNSO devrait réduire ou supprimer les obstacles liés aux coûts en termes de participation des bénévoles aux groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 4** : Le conseil de la GNSO devrait introduire des récompenses non monétaires et reconnaître le travail des bénévoles.
- ❖ **Recommandation 5** : Lors de chaque autoévaluation des groupes de travail, il devrait être demandé aux nouveaux membres comment leurs contributions ont été sollicitées et prises en compte.
- ❖ **Recommandation 6** : La GNSO devrait enregistrer et publier régulièrement des statistiques sur la participation aux groupes de travail (y compris des statistiques relatives à la diversité).
- ❖ **Recommandation 7** : Les groupes de parties prenantes (SG) et les unités constitutives devraient explorer et mettre en œuvre des moyens pour s'engager plus profondément avec les membres de la communauté dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, de manière à surmonter les barrières linguistiques.
- ❖ **Recommandation 11** : Le projet pilote du groupe de travail du PDP en face à face devrait être évalué une fois arrivé à terme. Si les résultats sont positifs, des lignes directrices devraient être développées et un soutien financier devrait être apporté.
- ❖ **Recommandation 12** : L'ICANN devrait évaluer la faisabilité de fournir un service de transcription en temps réel lors des conférences audio pour les réunions des groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 13** : Le conseil de la GNSO devrait évaluer et, le cas échéant, mettre en œuvre une solution technologique (tel que Loomio ou autre) afin d'encourager une plus large participation au processus décisionnel basé sur le consensus des groupes de travail.

- ❖ **Recommandation 23** : Afin de soutenir le modèle multipartite de l'ICANN, toutes les unités constitutives devraient disposer de sièges au conseil de la GNSO, répartis équitablement (dans la mesure du possible) par leur SG.
- ❖ **Recommandation 25** : Le conseil de la GNSO devrait commander l'élaboration de lignes directrices qu'il mettra en œuvre afin d'apporter un soutien aux groupes souhaitant créer une nouvelle unité constitutive.
- ❖ **Recommandation 32** : L'ICANN devrait définir le concept de « diversité culturelle » (si possible en utilisant la langue d'origine des individus) et régulièrement publier cette définition accompagnée d'indicateurs géographiques, de genre et d'âge, au moins pour le conseil de la GNSO, les SG, les unités constitutives et les groupes de travail.
- ❖ **Recommandation 33** : Les groupes de parties prenantes, les unités constitutives et le Comité de nomination, au moment de sélectionner leurs candidats pour le conseil de la GNSO, devraient favoriser la diversité géographique, culturelle et de genre de ses participants, tel que défini dans la valeur fondamentale 4 de l'ICANN.
- ❖ **Recommandation 34** : Les groupes de travail du PDP devraient changer régulièrement l'heure de début de leurs réunions pour ne pas défavoriser les personnes des quatre coins du monde souhaitant y participer.
- ❖ **Recommandation 35** : Le conseil de la GNSO devrait créer un groupe de travail dont la composition reflèterait spécifiquement la diversité démographique, culturelle, de genre et d'âge de l'Internet dans son ensemble, afin de recommander au conseil des moyens de réduire les obstacles à la participation au sein de la GNSO de non-anglophones et de ceux ayant une maîtrise limitée de l'anglais.
- ❖ **Recommandation 36** : Lorsqu'il approuve la formation d'un groupe de travail du PDP, le conseil de la GNSO devrait exiger que ses membres reflètent, dans la mesure du possible, la diversité géographique, culturelle et de genre de l'Internet dans son ensemble. Et aussi, lors de l'approbation des politiques de la GNSO, le Conseil d'administration de l'ICANN devrait explicitement s'assurer que le conseil de la GNSO a entrepris ces actions lorsque la formation d'un groupe de travail du PDP aura été approuvée.

Thème 2 : Développement continu

- ❖ **Recommandation 8** : Les groupes de travail devraient avoir un rôle clair dans la réponse aux questions de mise en œuvre liées aux politiques qu'ils ont élaborées.⁴

⁴ Il est entendu que le conseil de la GNSO a désormais adopté les recommandations du groupe de travail en vertu desquelles les équipes de révision de la mise en œuvre deviendront la norme.

- ❖ **Recommandation 9** : Un programme formel d'évaluation des dirigeants de groupes de travail devrait être développé dans le cadre du programme global de formation et de perfectionnement.
- ❖ **Recommandation 10** : Le conseil de la GNSO devrait définir des critères pour que les groupes de travail fassent appel dans certaines situations à un facilitateur/modérateur professionnel.
- ❖ **Recommandation 14** : La GNSO devrait se pencher davantage sur la fragmentation des PDP et examiner la faisabilité de la division de chaque PDP potentiel en étapes courtes.
- ❖ **Recommandation 15** : La GNSO devrait maintenir les initiatives actuelles du projet d'amélioration des PDP pour assurer la rapidité du PDP.
- ❖ **Recommandation 16** : Une évaluation de l'impact des politiques (PIA) devrait être intégrée comme composante normale de tout processus d'élaboration de politiques.
- ❖ **Recommandation 17** : La pratique de l'autoévaluation des groupes de travail devrait être incorporée au processus d'élaboration de politiques ; et ces évaluations devraient être publiées et utilisées comme base pour un processus d'amélioration continue du PDP.
- ❖ **Recommandation 18** : Le conseil de la GNSO devrait évaluer de manière continue l'efficacité des politiques après leur mise en œuvre (plutôt que périodiquement tel que cela est établi dans les procédures opérationnelles de la GNSO actuellement en vigueur) ; et ces évaluations devraient être analysées par le conseil de la GNSO pour contrôler et améliorer la rédaction et la portée des futures chartes du PDP et pour renforcer l'efficacité des résultats des politiques de la GNSO au fil du temps.
- ❖ **Recommandation 22** : Le conseil de la GNSO devrait développer un cadre axé sur les compétences que ses membres devraient utiliser afin d'identifier les besoins et opportunités de développement.
- ❖ **Recommandation 30** : La GNSO devrait élaborer et mettre en œuvre une politique concernant l'apport d'un soutien administratif aux groupes de parties prenantes et unités constitutives ; et ces groupes de parties prenantes et unités constitutives devraient analyser et évaluer annuellement l'efficacité du soutien administratif qu'ils reçoivent.
- ❖ **Recommandation 31** : Le groupe de consultation GAC-GNSO sur l'engagement précoce du GAC dans le processus d'élaboration de politiques de la GNSO devrait poursuivre ses deux pistes de travail comme projets prioritaires. Dans le cadre de son travail, il devrait envisager comment le GAC pourrait nommer un agent de liaison sans droit de vote et non contraignant dans le groupe de travail de chaque PDP de la GNSO afin d'apporter des contributions en temps opportun.

Thème 3 : Transparence

- ❖ **Recommandation 19** : Comme directeur stratégique et non comme organe politique, le conseil de la GNSO devrait continuer à veiller à ce qu'un groupe de travail a été dûment constitué, a respecté les termes de sa charte dans leur intégralité et a suivi une procédure régulière.
- ❖ **Recommandation 24** : Le conseil de la GNSO, les groupes de parties prenantes et les unités constitutives devraient respecter le processus publié de demandes de nouvelles unités constitutives. Lors de l'examen d'une candidature, le Conseil d'administration de l'ICANN devrait s'assurer que toutes les parties ont respecté le processus publié ; s'il l'a été, une nouvelle unité constitutive est alors admise. Toutes les candidatures de nouvelles unités constitutives, y compris les candidatures historiques, devraient être publiées sur le site de l'ICANN avec une transparence totale du processus décisionnel.
- ❖ **Recommandation 26** : Les membres du conseil de la GNSO, les membres du comité exécutif des groupes de parties prenantes et des unités constitutives, et les membres des groupes de travail devraient préparer et mettre à jour une manifestation d'intérêt (SOI) actuelle et complète sur le site de la GNSO. Dans les cas où des individus représentent des organes ou des clients, ces informations doivent être publiées. Si elles ne le sont pas en raison de la confidentialité du client, l'intérêt ou la position du participant doit être divulgué. En cas de non-respect de ces conditions, l'individu ne devrait pas être autorisé à participer.
- ❖ **Recommandation 27** : La GNSO devrait élaborer et mettre à jour une liste centralisée accessible au public des membres et des participants individuels de chaque unité constitutive et groupe de parties prenantes (avec un lien vers la SOI individuelle, si celle-ci est requise et publiée).
- ❖ **Recommandation 28** : L'article 6.1.2 des procédures opérationnelles de la GNSO devrait être révisé, tel que prévu à l'annexe 6, afin de préciser que les clauses principales sont obligatoires et non informatives, et afin d'établir des sanctions importantes en cas de non-respect, le cas échéant.
- ❖ **Recommandation 29** : Les SOI des membres du conseil de la GNSO et des membres du comité exécutif de tous les groupes de parties prenantes et unités constitutives devraient inclure le nombre total d'années pendant lesquelles ces membres ont occupé des postes de direction au sein de l'ICANN.

Thème 4 : Alignement sur l'avenir de l'ICANN

- ❖ **Recommandation 20** : Le conseil de la GNSO devrait examiner chaque année les objectifs

stratégiques de l'ICANN afin que la future élaboration de politiques établisse un équilibre entre les objectifs stratégiques de l'ICANN et les ressources disponibles de la GNSO pour l'élaboration de politiques.

- ❖ **Recommandation 21** : Le conseil de la GNSO devrait entreprendre ou commander régulièrement une analyse des tendances des gTLD afin de prévoir leurs éventuelles exigences en matière de politique et afin d'assurer que les personnes concernées soient bien représentées dans le processus d'élaboration de politiques.